Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_12-DE

Bordereau de signature

DCM_13032026_12

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	23/03/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	23/03/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	24/03/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_12-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23

Le vendredi 13 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la salle communale du Clos Saint Jean à DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M. Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME

2026-13/03-12 Approbation des taux d'imposition 2026

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN, adjointe en charge des finances rappelle que les taux de fiscalité locale de 2025 ont été fixés de la façon suivante :

- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 39.64 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 34.66 %
- ✓ Taxe d'Habitation : 18.82 %

Constatant une baisse générale des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2026, impactant, malgré un prévisionnel des dépenses contraint, l'épargne nette de la collectivité qui devient négative ;

Constatant également que les recettes de fonctionnement sont nettement inférieures pour Domloup (avec 1081 € /hab, comparé à 1 233 €/hab au niveau national) par rapport aux communes de même strate (sources DGCL) ;

Il est proposé d'augmenter et fixer les taux comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42.61 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37.26 %
- ✓ Taxe d'Habitation : 20.23 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_12-DE

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, et 1 abstention (Madame Catherine GUIBERT) le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42.61 %
✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37.26 %
✓ Taxe d'Habitation : 20.23 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance
Daniel PRODHOMME